



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maisons France service

Question au Gouvernement n° 2050

Texte de la question

MAISONS FRANCE SERVICE

M. le président. La parole est à M. Bruno Duvergé.

M. Bruno Duvergé. Madame la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ma circonscription compte 294 communes et est constituée de 11 anciens cantons. Les chefs-lieux de ces cantons étaient historiquement et naturellement le point de convergence des populations environnantes : elles y trouvaient de multiples services, qu'ils soient publics, commerciaux, festifs ou culturels. La disparition progressive des services dans ces lieux traditionnels a contribué à faire naître un sentiment d'abandon parmi notre population. (M. Jean Lassalle applaudit.)

C'est donc avec un vrai intérêt et beaucoup d'espoir que nous avons pris connaissance de la mise en place des maisons France service. Comme vous l'avez indiqué à la presse, vous ne partez pas de rien puisque 1 340 maisons de services au public existent déjà. Mais, comme vous l'avez également précisé, le niveau de ces maisons est très hétérogène. Elles fonctionnent quand tous les services publics des différentes collectivités – de l'État à la communauté de communes en passant par la région et le département – sont regroupés en un même lieu physique et quand on y trouve un personnel d'accueil compétent, capable d'écouter et connaissant les organismes publics. Nous le vérifions au quotidien dans nos permanences quand il s'agit d'aider chaque personne à s'orienter dans ses démarches administratives. Enfin, l'idéal serait que l'on puisse accéder à une maison France service dans chaque ancien chef-lieu de canton.

Madame la ministre, pensez-vous que l'initiative du Gouvernement puisse prendre en compte ces différents critères ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En complément de ma réponse de tout à l'heure à Laurence Maillart-Méhaignerie, je voulais vous préciser, monsieur Duvergé, que le Premier ministre a récemment annoncé la création de 500 nouvelles maisons France service, avec l'objectif très clair de les déployer en priorité là où le besoin s'en ressent, c'est-à-dire sur les territoires ruraux non couverts jusqu'à présent et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous allons engager, dans les jours qui viennent, un audit pour vérifier que les 1 340 structures existantes sont en mesure de répondre à l'attente des Français et disposent d'une offre de service étendue et de qualité – vous avez rappelé que c'est nécessaire.

Par ailleurs, j'ai l'accord du CNFPT – le Centre national de la fonction publique territoriale – pour déployer un grand plan de formation de tous les agents d'accueil, afin que ceux-ci fassent preuve d'une certaine polyvalence et puissent ainsi répondre au mieux aux besoins et aux questions de nos concitoyens.

En outre, chaque maison France service labellisée bénéficiera d'une subvention annuelle forfaitaire de 30 000 euros, financée par l'État, les opérateurs et les services partenaires, en plus de la participation des collectivités territoriales. En quatre ans, nous consacrerons plus de 200 millions d'euros au fonctionnement de ce nouveau service aux Français.

Enfin, il faut bien mesurer le caractère interministériel de cette politique : un comité de pilotage assurera le déploiement des maisons France service pour enrichir en continu l'offre de service. Nous remercions les collectivités locales de leur participation. (Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Duvergé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2050

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 juin 2019](#)